

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal :

Objet : Désignation d'un représentant au sein du conseil de territoire Vallée sud-Grand Paris

Séance du 27 septembre 2023

Convocation du 21 septembre 2023

Conseillers municipaux en exercice : 33

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-sept septembre à 19 h 35, les membres composant le conseil municipal de la ville de Sceaux, dûment convoqués par le maire le vingt et un septembre se sont réunis sous la présidence de M. Philippe Laurent, maire, à l'hôtel de ville, 122 rue Houdan

Etaient présents :

MM. Philippe Laurent, Jean-Philippe Allardi, Mme Florence Presson, M. Francis Brunelle, Mme Isabelle Drancy, M. Philippe Tastes, Mme Sylvie Bléry-Touchet, M. Patrice Pattée, Mmes Monique Pourcelot, Roselyne Holuigue-Lerouge MM. Christian Lancrenon, Jean-Pierre Riotton, Mmes Annie Bach, M. Emmanuel Goujon, Mme Sabine Ngo Mahob, M. Théophile Touny, Mme Sakina Bohu, M. Emmanuel Goujon, Mmes Axelle Poullier, Claire Vigneron, Corinne Deleuze, M. Konstantin Schallmoser, Mmes Catherine Palpant, Nadine Lacroix, MM. Hugues Ossart, Jean-Christophe Dessanges, Mmes Christiane Gautier, Maud Bonté, MM. Fabrice Bernard, Xavier Tamby, Philippe Szykowski, Mme Liliane Wietzerbin, M. Numa Isnard

Secrétaire de séance :

M. Théophile Touny

Les conseillers présents, formant la majorité des membres en exercice, peuvent délibérer en exécution de l'article L 2121-17 du code général des collectivités territoriales.

Ces formalités remplies,

Séance du 27 septembre 2023

OBJET : Désignation d'un représentant au sein du conseil de territoire Vallée sud-Grand Paris

Le conseil,

Après avoir entendu le rapport de Philippe Laurent,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L 5211-6-1, L 5211-6-2, 5211-6-2 1°b, L5219-2 et L 5219-9-1,

Vu la loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles,

Vu la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République et notamment son article 59,

Vu le décret n° 2015-1655 du 11 décembre 2015 relatif à la métropole du Grand Paris et fixant le périmètre de l'établissement public territorial dont le siège est à Fontenay-aux-Roses,

Considérant que la commune de Sceaux doit être représentée par quatre conseillers territoriaux,

Considérant que, selon les termes de l'article L 5219-9-1 du code général des collectivités territoriales, le conseiller métropolitain de la commune est désigné conseiller de territoire et les sièges supplémentaires sont pourvus conformément au b du 1° de l'article L. 5211-6-2,

Vu sa délibération du 3 juillet 2020 désignant Mme Chantal BRAULT, M. Jean-Philippe ALLARDI, Mme Roselyne HOLUIGUE-LEROUGE en qualité de conseillers territoriaux supplémentaires,

Considérant que suite au décès de Mme Chantal BRAULT, Premier adjoint au maire, survenu le 11 août 2023, il y a lieu de procéder au remplacement d'un conseiller territorial au sein du conseil du territoire,

Considérant que l'article L 5211-6-2 1°b du code général des collectivités territoriales prévoit la parité,

Vu la candidature de Mme Isabelle DRANCY,

Après avoir procédé au vote, (M. Jean-Christophe DESSANGES, Mmes Christiane GAUTIER, Maud BONTE, M. Fabrice BERNARD ne prennent pas part au vote),

VU le résultat de l'élection à laquelle il a été procédé :

- nombre de votants : 29
- abstentions : 2
- suffrages exprimés : 27
- a obtenu :

. Mme Isabelle DRANCY : 27 voix

DESIGNE Mme Isabelle DRANCY en qualité de conseillère territoriale supplémentaire au sein du conseil de territoire Vallée sud-Grand Paris.

Et ont signé les membres présents
Pour extrait conforme
le maire



le secrétaire de séance

